

Par courrier électronique

Montréal, le 16 octobre 2015

Monsieur Martin St-Georges
Délégué du CECM au processus de désignation
martin.stgeorge.lteas@ssss.gouv.qc.ca

Objet : Suivi de votre communication sur le processus de désignation de certains membres du conseil d'administration pour le collège électoral du Conseil multidisciplinaire

Monsieur St-Georges,

Pour faire suite aux préoccupations dont vous nous avez fait part sur la procédure de désignation de certains membres du conseil d'administration pour le collège électoral du Conseil multidisciplinaire (CM) et, comme convenu, nous vous faisons parvenir les informations suivantes.

Tout d'abord, il est à noter que le processus de désignation a été accompli dans le respect de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (LMRSSH) et du Règlement sur la procédure de désignation de certains membres du conseil d'administration des centres intégrés de santé et de services sociaux et des établissements non fusionnés. Le Règlement, tel que formulé, ne prévoit pas de mécanisme de contestation. Conséquemment, les demandes que vous nous formulez, bien que compréhensibles, ne peuvent être applicables puisqu'elles ne respectent pas ce cadre légal lequel détermine la portée de notre action.

Toutefois, après validation auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), il appert que si vous souhaitez contester le processus, vous pourriez déposer dans les délais prescrits une demande de contestation ou d'annulation de vote auprès du Tribunal administratif du Québec.

Sachez que nous avons pris bonne note de vos commentaires et que nous saurons les transmettre aux instances désignées afin qu'ils puissent être utilisés pour bonifier le prochain exercice de désignation des membres du conseil d'administration. Pour toutes demandes d'informations supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer de nouveau avec nous.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur St-Georges, l'expression de nos meilleurs sentiments.

La présidente du processus de désignation,


Sylvia Provost

c.c. M. Yvan Gendron, président-directeur général